

## **Définition de la musicothérapie de la « Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg »**

La musicothérapie est l'utilisation ciblée de la musique visant à développer et à restituer l'équilibre physique, psychique et émotionnel de l'être humain.

Elle agit sur la qualité de vie en mobilisant les ressources et les potentialités de la personne dans un objectif de prévention, de réhabilitation et de soutien à la guérison.

La musique est un médium non-verbal. Elle suscite et ravive des émotions chez la personne et peut stimuler ses capacités cognitives, sociales et créatives, lui permettant ainsi de mieux affronter et gérer les conflits et les défis de sa propre vie.

Grâce aux différents paramètres de la musique, la musicothérapie, active et/ou réceptive, engendre des processus intrapsychiques et relationnels. Dans la relation thérapeutique un musicothérapeute formé traite ces processus verbalement ou non-verbalement, en groupe ou en individuel, suivant l'indication.

La musicothérapie est une forme de thérapie à médiation artistique.

Selon les écoles et l'orientation du musicothérapeute, ses méthodes se basent sur des approches psychodynamiques, comportementalistes, systémiques, holistiques-humanistes et intégratives.